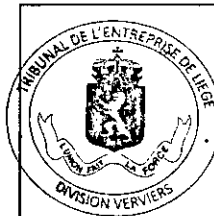




Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

15 JUIN 2026

Greffée greffier

N° d'entreprise : **0548 904 390**

Nom

(en entier) : **Arla Foods Belgen**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue de l'Artisanat 1, 4840 Welkenraedt**

Objet de l'acte : Nomination du représentant légal du commissaire aux comptes

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09/06/2026.

Après consultation, l'assemblée générale prend la décision suivante :

1. Renouvellement du commissaire

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire de la société pour une durée de trois ans, jusqu'à l'assemblée annuelle à tenir en 2029 :

« EY Bedrijfsrevisoren BV », dont le siège social est situé De Kleetlaan 2 – 1831 Diegem, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles, section néerlandophone, sous le numéro 0446.334.711.

La société de révision précitée a désigné Madame Emilie Van Callemont, ayant son cabinet à De Kleetlaan 2 – 1831 Diegem, comme représentante permanente pour l'exercice du mandat susmentionné.

Procuration spéciale

Une procuration spéciale est accordée à SBB Gecertificeerde Accountants en Adviseurs SRL (dont le siège est établi à 3000 Leuven, Diestsevest 32, boîte 1a et numéro d'entreprise 0459.609.556, RPM Leuven) et à SBB Bedrijfsdiensten SRL (dont le siège est situé à 3000 Leuven, Diestsevest 32, boîte 1a et numéro d'entreprise 420.170.841, RPM Leuven), représentés par leur employé/administrateur Maries Lindemans et tout autre employé/administrateur, chacun séparément et avec le droit de substitution, de remplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes les obligations de dépôt et de publication légalement requises et toutes les autres obligations de dépôt et de publication nécessaires en vertu de l'assemblée susmentionnée. En particulier, et sans s'y limiter, chacun des titulaires de la procuration est autorisé à signer et déposer tous les formulaires de publication au greffe, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités administratives relatives à tout service public (BCE, TVA, etc.).

Pour un extrait authentique

Maries Lindemans

Mandataire par procuration spéciale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).